

Délibération du conseil d'administration n°2026-027

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 28 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 26 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 2 abstentions

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu du conseil d'administration de la Comue de Toulouse du 26 juin 2026 (cf. compte-rendu joint à la présente délibération).

Toulouse, le 16 octobre 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael
TOPLIS

Fonction :
Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 19:38

Michael TOPLIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026 - 8H30

Lieu : Maison de la recherche et de la Valorisation

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Membres	Présent /Absent /Excusés	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Michael TOPLIS	P	N. Pellefigue
Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	A	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	P	M. Vidal
DAVEZAC Noëlie (UDA - l'UT pour toutes et tous)	E	C. Jean-Amans
GUILET Richard (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	A. Crais
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	E	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	E	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	B. Salanié
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	P	M. Pouzenc
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	E	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	P	R. Guilet
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	E	
JEAN-AMANS Carole (UDA - l'UT pour toutes et tous)	P	N. Davezac
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	P	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	E	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	P	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	E	
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
BAUDY Laurent (l'UT avec la FSU)	P	V. Marin

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde - CS 61321 - 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	E	
LOR Séve0000rine (Ensemble pour l'UT)	P	G. Gentils
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	E	
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	P	P. Piera
BOUHIRI Assia (Comue)	P	I. Ferrer
Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BRIFFAZ Macéo	A	
CARON Hugo puis Léonie CHOUAT	A	
EL ATMANI Amine	P	
GOTTLING Noa	E	
MARERE Laurie	A	
TAMI Juliette	A	
Personnalités qualifiées		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	B. Darboux
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURGOIN Sylvain / <u>BARANCOURT Claire</u> (Inserm)	P	J. Méré
BOURDIN Frédéric / <u>SALANIE Bernard</u> (DRAC Occitanie)	E	
FERRER Isabelle (Toulouse métropole)	E	
SAYOUS Fabrice (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	P	Parti à 9h40
JOLY Pierre-Benoît (INRAe)	A	
LEFEBVRE Jean-François / LEGENDRE Muriel (CHU)	A	
MERE Jocelyn (CNRS)	E	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	
Membres avec voix consultative		
Cécile FROMION (AC)	P	
Zoé BAILLY (Rectorat)	P	
Invités permanents		
AGRAIN Laurie (SAJI)	A	
BARROUX Marie-Hélène (ISAE-Supaero)	A	
BERTRON Alexandra (INSA)	P	
BOSCH Thierry (VP Valorisation)	A	
CARBONNEAU Sonia (Aff. Financières Comue)	A	

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
CHASSOT Christophe (VP Recherche)	A	
DA COSTA Georges (VP Numérique)	A	
DUSSART Colomba, DG Adj. et Resp. SAJI (Comue)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
FARENC Christelle (INUC)	A	
FOURQUET Jean-Pierre (UTTOP)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	A	
GIRAUD Christophe (DGS – Comue)	P	
JOUBE Bertrand (coordonnateur scientifique TIRIS)	P	
KASTEN Clotilde (ENSArch)	P	
BARHAM Victoria (TSE pour UTC)	P	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LUQUIN Lionel / LAURIDAN-BAUDRIER Audrey (IM. TOPLIS Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	A	
MARENGO Naïma (VP RSU)	A	
POQUILLON Dominique (Toulouse INP)	A	
QUEULIN Béatrice (DGAdj Ressources - RH Comue)	E	
CARCASSES Myriam pour l'UT	P	
ROQUES Guilhem (VP étudiant)	E	
SANS Pierre (ENVT)	E	
SEJALON DELMAS Nathalie (VP TES)	P	
STANGE FAYOS Christina (VP REI)	A	
TERRAL Philippe (VP SAPS)	A	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	
Invités occasionnels		
BUGEL Mathilde (TES)		
HOUVENAEGHEL Roxane (DFVE SiUP)		
DOREMIEUX Arnaud (SPMG)		
BAUDET Jérôme Henri		

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026 - 8H30

Lieu : Maison pour la recherche et la Valorisation – Amphi II

JL Rols signale une redondance entre le Point 6.1 et 9.

M. Toplis informe que ce sont les deux points retirés de l'ordre du jour.

Présentation de la nouvelle élue représentant les personnels de la Comue : Assia Bouhiri.

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration exceptionnel du 9 mars 2026 (vote)

Michael Toplis – Président de la Comue

VOTE :

Approuvez-vous le compte-rendu du conseil d'administration exceptionnel du 9 mars 2026 ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 13 mars 2026 (vote)

Michael Toplis – Président de la Comue

VOTE :

Approuvez-vous le compte-rendu du conseil d'administration du 13 mars 2026 ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

POLITIQUE DE SITE

3. Actualités sur la politique de site et méthode de réflexion sur les instances statutaires de gouvernance de l'inter U dans l'UT

Michael Toplis – cf. PWP présenté en séance

* Visite de l'HCERES d'avril qui auditionnait la Comue et l'EPE UT

Le Président évoque la politique de site toulousaine vue à travers la Comue et tous les services inter-universitaires. Après la perte de l'Idex, la Comue s'est dotée de capacités dans l'ingénierie de projets.

Il y a des briques constitutives de la politique de site au niveau de la Comue en partant des actions mises en place par le PRES puis l'UFTMiP et avec l'idée à l'horizon d'avoir un Grand Établissement pluridisciplinaire (cf. PWP le schéma « briques escaliers », slides 22 à 29).

JL Rols précise que nous n'avons jamais été capable de passer au-dessus de ce plafond de verre depuis une quinzaine d'années. Nous avons eu une parenthèse Idex certes mais ensuite il y a eu une dynamique qui n'est pas parvenue à aller plus loin.

M. Toplis estime qu'en étant à la Comue il a touché le plafond de verre. Est-ce que c'est dû à la complexité du site toulousain ? Les dix-huit prochains mois nous montrerons si ce plafond de verre est structurel ou non. D'autres sites y sont parvenus. On a donné toutes ses chances au site de dépasser ce plafond de verre et ce qu'on fait en ce moment est une méthode pour parvenir à le dépasser.

* Les grands enjeux d'un Grand Établissement UT

Trois chantiers en cours : contenu du projet, modèle organisationnel et modèle socio-économique. Viendra ensuite le modèle statutaire. Seize groupes de travail sur divers thèmes pilotés par des politiques et des chefs de services de l'UT et de la Comue qui ont permis d'alimenter le projet et le volet organisationnel. Une centaine d'idées ont émergé des groupes de travail et ont ensuite été priorisées.

Préfiguration : identification d'un groupe de sujets proches à la fois de la Recherche et de la Formation/Vie étudiante (valorisation, RI, VUE, SAPS...). Définition de grands périmètres auxquels étaient affectés un DGS

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

adjoint de l'UT et l'équivalent à la Comue. Aujourd'hui l'objectif est d'aboutir à un schéma d'organisation en maintenant la visibilité des activités inter-universitaires au sein d'un établissement qui a par ailleurs ses propres missions.

Nous avons acté la fermeture de la Comue fin 2027 après avoir expérimenté des choses pour le site. Il faudrait établir des statuts de l'EPE 2.0 en même temps que la fermeture de la Comue pour apporter les compétences dont elle dispose et que n'a pas encore l'EPE, en vue de poursuivre l'expérimentation avant sa sortie.

*** Par rapport à cette expérimentation, un exercice de retex a été mené avec les sénateurs le 16 juin (slide 55).**

Un exercice similaire sera mené au sein du Parlement étudiant. Pour le conseil d'administration, il est proposé de se livrer à cet exercice au cours d'une session à la rentrée.

JL Rols : Un calendrier était présenté notamment concernant des statuts. On évoque l'horizon 2029 pour la création du Grand Etablissement. Il y a un décalage ?

M. Toplis : La fin de l'expérimentation est en décembre 2028 (texte de l'ordonnance de 2018).

JL Rols : Avec une préfiguration à la mi-2027, c'est-à-dire au moment de faire le rapport d'auto évaluation pour l'HCERES pour la demande de sortie ?

M. Toplis : Selon l'ordonnance, le Grand Etablissement confirme les statuts de l'EPE qui l'a précédé, d'où l'idée de les modifier pour les ajuster, pour rentrer dans les clous et au moment de la fermeture de la Comue c'est le moyen de verser ce qui manque à l'EPE pour être complet sur les missions. La MIP du MESRE a aussi indiqué qu'il fallait valoriser l'expérimentation de la Comue pour abonder la demande de sortie d'expérimentation.

A. Crais : cf. diapo 55. A quoi servirait un conseil d'administration ou quel serait le rôle des représentants du conseil d'administration ? On a besoin d'une compréhension de l'objet de la réflexion et de comprendre quelle est la légitimité dont on dispose pour décider encore des choses.

M. Toplis : L'avenir des agents de la Comue c'est votre sujet. De même c'est votre rôle de dire comment on tire parti de l'expérimentation et sur la période qui s'ouvre.

T. Alcouffe : En tant que participant au conseil d'administration de la Comue, il est important de venir siéger pour les personnels. Il adhère à la logique retex et des choses ont été faites à la Comue qui peuvent servir à l'EPE. Le périmètre de la Comue et celui des deux EPE n'est pas transposable. Il faut savoir quelle est la bonne pratique à partager et peut-être que certaines pratiques sont liées spécifiquement à un périmètre (ex CNES actif sur le site mais qui ne siège pas à ce CA). Les conclusions de l'exercice du retex peuvent alimenter le travail à mener sur les statuts du futur EPE.

M. Toplis : Il y a pour lui deux formes de retex. Pour l'EPE UT on espère qu'il va y avoir un certain nombre d'établissements composantes : sur le périmètre de ceux qui sont engagés est-ce qu'il y a des leçons à retenir sur la manière de constituer le conseil d'administration ? Pour un établissement de plein exercice il n'y a que les personnels employés par celui-ci qui sont actifs. La question est de savoir comment on introduit la dimension de site, quel que soit le choix des acteurs du site. Il y a aussi la question de l'animation à l'échelle du site. Au niveau du sénat il y a une animation qui serait intéressante à maintenir et le retour d'expérience peut apporter un éclairage sur ce qui va ou ne va pas. L'éclairage du conseil d'administration ne concerne pas l'exécutif du site mais peut aider l'UT.

T. Alcouffe : Dans le cadre des questions que nous avons posées sur les établissements composantes, la rectrice a demandé aux établissements qui pourraient l'être de réfléchir à divers points pour avancer en maintenant une personnalité juridique et en maintenant l'autonomie. Il faut que toutes les singularités s'expriment pour en faire une synthèse sur la façon dont on construit une gouvernance avec une logique de sortie d'expérimentation. Pour les personnels comment trouver une organisation qui est proche du code de l'éducation et une architecture plus ouverte pour prendre en compte les particularités ? Il faut être agile pour transmettre des retex mais prendre garde de ne pas apporter des troubles pour laisser le travail statutaire se mener.

M. Toplis est d'accord mais il rappelle que nous avons expérimenté pendant quatre ans des choses à la Comue qui peuvent éclairer la réflexion sur le futur Grand Etablissement.

S. Laval : Elle trouve bien de se poser cette question existentielle sur le rôle du conseil d'administration. Elle se dit qu'elle a une relation complexe en tant que représentant de UTC. Que fait elle ici ? Quels sont les liens entre

UTC et le reste du site ? Elle est attachée au dialogue entre l'UT et UTC et aux relations inter-établissements et aujourd'hui qu'est-ce qu'on sait par rapport à la Comue ? Les relations entre UTC et le site ne sont pas simples. On est tous surchargés de travail avec beaucoup de mutations et elle appelle de ses vœux la nécessaire relation entre son établissement et les autres.

V. Barham (directrice de TSE) est consciente des tensions entre les membres de l'EPE UTC. TSE s'est opposé au recours relatif à l'utilisation de la marque Université de Toulouse. Ce qui serait important pour les prochains mois serait de prendre le leadership des services assurés par la Comue jusqu'à maintenant. Dans les deux établissements il y a peu d'énergie pour avancer sur ce sujet or ce serait important pour les sorties d'expérimentation des deux établissements. La neutralité de la Comue serait utile pour faciliter le dialogue entre les deux établissements sur le dossier des services communs. UTC est certes en crise mais peut-être en sortie de crise. Il y a un effort pour construire un projet scientifique ambitieux partagé. Le conseil d'administration du Grand Établissement de demain n'a pas le même rôle. Si UTC devient un Grand Établissement il aura des responsabilités qu'il n'avait pas avant en étant traditionnellement en tant qu'université. Il aura des capacités de se doter d'outils et il faut donc se doter d'un conseil d'administration en capacité de faire face à ces nouveaux enjeux. Notamment des responsabilités financières et plus forcément sur les sujets des stratégies scientifiques et formations ou autre. On va construire pour les enjeux du futur.

T. Alcouffe : Le terme université publique fait-il référence aux public schools ?

V. Barham : Elle évoque une université publique qui jouit d'une plus grande autonomie. Elle doit être l'auteur de son propre avenir et est un partenaire de l'État.

T. Alcouffe : La loi sur l'autonomie des universités le permet déjà ?

V. Barham : Il faut aller plus loin. Il est question de devenir l'auteur de sa propre histoire et de construire son économie.

M. Carcasses n'est pas sûre d'avoir compris cette notion car nous avons déjà ces prérogatives. Sur les relations entre UT et UTC on a toujours cherché des relations les plus constructives possibles. On a contacté très vite le président et ses équipes. Il est évident que nous avons tous nos charges de travail, il y a eu aussi le recours devant le Conseil d'État sur le nom Université de Toulouse. Il y a eu beaucoup de travail mené par les pôles de recherche et on n'a pas le choix. Il faut trouver des modes de collaboration entre les deux EPE surtout qu'en reprenant les missions de la Comue il va falloir continuer à les assurer pour tous les établissements du site, et notamment l'UTC.

M. Toplis revient sur le schéma des « briques escaliers ». Les deux EPE revendiquent la politique de marque et la gouvernance est également impactée. Ils doivent se mettre d'accord pour le partage des services inter-universitaires, des espaces politiques et des espaces d'expérimentation. Ce schéma est très révélateur mais les deux dernières marches sont importantes et notamment la question des marques. Il faut se poser la question de la force académique du site toulousain.

JL Rols : La question initiale était de savoir si ce conseil d'administration pouvait amener des réflexions. Nous sommes à dix-huit mois de la fermeture de la Comue et il est nécessaire que les deux EPE avancent pour le territoire. Il se demande à quoi va servir le retex de l'instance.

M. Toplis : L'exercice mené avec le sénat était très intéressant. Il s'agit de dire ce qui a bien fonctionné, ce qui a moins bien fonctionné et comment cela pourrait être amélioré. Ici est-ce que par exemple on a fait le lien entre le conseil d'administration de la Comue et les conseils d'administration des établissements ?

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

4. Délégation au Président pour l'attribution des sommes allouées aux lauréats des AAP du Parlement étudiant (vote)

Jérôme Henri Baudet (Chargé de projets inter-établissements et d'animation du Parlement étudiant - DFVE)

La délégation vise à autoriser le président de la Comue de Toulouse à attribuer directement les financements aux lauréats des appels à projets du Parlement étudiant, sous réserve d'une information des membres du Conseil d'administration.

Le fonctionnement actuel implique une validation systématique en Conseil d'administration après les différentes étapes d'instruction et de sélection des projets. Ce calendrier allonge les délais de versement des financements aux associations étudiantes.

La procédure de sélection est encadrée réglementairement : la liste des lauréats est choisie par la Commission (composée de membres étudiants élus au Parlement étudiant, d'un membre du Crous de Toulouse-Occitanie et des membres du service Vie étudiante de la Comue de Toulouse), et confirmée par le vote de l'assemblée plénière du Parlement étudiant.

Cette demande de délégation ciblée sur les AAP du Parlement étudiant poursuit un objectif de simplification et de fluidification des procédures administratives liées au versement des financements aux porteurs de projets et vise à réduire les délais de versement aux bénéficiaires.

M. Carcassès : Tous les établissements ont ce type de problème de calendrier. Quels sont les calendriers des établissements du site pour trouver des solutions ? Quelle est la coordination entre les projets CVEC et ces projets ? Dans nos établissements, lorsqu'une instance décide d'un financement, il faut une autre instance qui valide ces prérogatives du CA.

JH Baudet : Ici c'est le statut des porteurs de projet qui nous importe ; ce sont des associations étudiantes.

M. Carcassès : On a aussi ce sujet et on a positionné dans le calendrier en amont assez tôt pour résoudre ce sujet. Il est nécessaire de voir la correspondance entre les deux établissements.

T. Alcouffe : Le principe de subdélégation n'est pas autorisé. Il n'est pas possible de verser une subvention à une association et que cette dernière redistribue la subvention à d'autres associations. C'est l'assemblée délibérante de la Région qui est légitime à déterminer le bon dispatching. Cette interdiction du Conseil d'État a trouvé une déclinaison pour les établissements d'État ? Pour les appels à projets qui donnent lieu à des remises de prix cela est possible car il y a un cadrage. Il y a des points de droits qui nécessitent d'être élucidés.

JH Baudet : Concernant les articulations avec la CVEC, le service vie étudiante participe aux commissions CVEC et du CROUS. Toutes les actions inter-établissements sont recensées. Ce qui est particulier ici est le rôle des associations étudiantes et nous essayons de trouver une solution.

C. Dussart précise que les administrateurs ont déjà voté une délégation au Président sur ce sujet pour un montant de 10 000 euros. Ici l'enveloppe est supérieure c'est pour cette raison qu'une demande est effectuée.

T. Alcouffe cite un avis du Conseil d'État. Il souhaite s'abstenir et incite à voir les règles de subdélégation.

C. Dussart : Ce sont des lauréats à la suite d'un projet et ils ont été choisis grâce une commission réunissant des membres des différents établissements. De plus, un vote a été effectué au Parlement étudiant. Il s'agit simplement d'une manière de simplification du versement des sommes votées en raison du faible nombre de conseils d'administration de la Comue.

M. Carcassès : Une des difficultés est la capacité à opérationnaliser, il ne s'agit pas uniquement de donner de l'argent à des associations.

JH Baudet rappelle que le Parlement étudiant est une instance statutaire de la Comue. Les projets sont votés en plénière en compagnie de personnalités extérieures ce qui rend ce processus transparent.

T. Alcouffe lit la décision du conseil d'Etat du 30 juin 2000 « L'autorité qui subdélègue ne peut jamais renoncer entièrement à exercer sa compétence. Elle ne peut pas davantage s'en décharger en renvoyant à une autre autorité le soin de déterminer les règles concernant les objets en cause ». Le fait de dire que c'est le Parlement étudiant qui le fait, ce n'est pas bon si l'on regarde ce texte. Il poursuit la lecture de l'arrêt « Il lui revient à tout le moins de définir avec une précision suffisante les principes, les conditions ou les critères qu'elle entend retenir pour atteindre le but recherché et de le renvoyer au subdélégataire actuel que le soin d'en préciser les modalités ». Or nous ne faisons pas cela. Nous laissons l'autonomie au Parlement étudiant de faire l'avis en opportunité et nous validons ces avis. Le subdélégataire est censé appliquer les règles et ne pas donner d'avis en opportunité. Il ne s'abstiendra pas mais fait une alerte pour revoir les règles sur la subdélégation.

A. Bouhiri : Cela signifie que la commission qui valide les appels à projets devrait se faire en conseil d'administration ?

T. Alcouffe : Pas nécessairement. Vous pouvez laisser faire les avis en opportunité par le Parlement étudiant et ensuite c'est ce qui passe actuellement. Le résultat est présenté devant le conseil d'administration qui comprend les choix faits et valide.

C. Dussart : Il ne s'agit pas ici de donner une délégation du conseil d'administration au Parlement étudiant mais de donner une délégation de pouvoir au président pour signer les courriers attribuant les montants comme le permettent les clauses du décret de la Comue. A charge pour nous d'informer le conseil d'administration de tout ce qui est fait.

VOTE :

Autorisez-vous le Président à attribuer les subventions aux lauréats sélectionnés par la commission d'examen dans le cadre des appels à projets organisés par le Parlement étudiant de la Comue, sous réserve que ce dernier en informe les membres du Conseil d'administration ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES

6. SPMG : plusieurs sujets

Arnaud Doremieux – Directeur des services SPMG et SGE

Le sujet 6.1 a été retiré de l'ordre du jour.

Les sujets 6.2 à 6.3 => idée de demander au conseil d'administration l'autorisation au président de la Comue de signer ces marchés qui vont dépasser le montant de la délégation de pouvoir initialement votée en 2023 (éviter un décalage dans les notifications par rapport aux sessions du CA) sous réserve d'en informer le Conseil d'administration lors d'une session suivant l'une de ces signatures.

6.2 Marché de maîtrise d'œuvre « Cœur d'école » à l'ENVT

Le SPMG exerce la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'ENVT pour l'opération « Création d'un cœur d'école ». Le montant prévisionnel du marché de conception (maîtrise d'œuvre) est évalué à 1,01 M€ HT et celui des travaux (entreprises) est évalué à 7,6 M€ HT.

Le planning prévisionnel s'étend entre juin 2026 et le premier trimestre 2028 pour le lancement et la notification (et réception + livraison : quatrième trimestre 2029). Le président de la Comue a une délégation de signature des marchés < 1 M € HT. Le calendrier de l'opération est un enjeu majeur pour l'ENVT et celui des conseils d'administration de la Comue est difficilement compatible avec le calendrier du projet et ses vicissitudes.

T. Alcouffe : Par budget alloué on parle du budget alloué par la Région donc voté en commission de la Région ? S'agit-il de l'argent ayant fait l'objet d'un vote en assemblée délibérante à la région ou l'argent inscrit dans la convention de CPER ?

A. Doremieux : La Comue n'a aucun lien avec les autres financeurs, le seul lien qu'elle a c'est avec l'ENVT pour assurer une maîtrise d'ouvrage déléguée et il n'y a aucun rapport avec les crédits alloués à l'ENVT.

M. Toplis : L'ENVT bénéficie de deux sources de financements.

T. Alcouffe : Le budget est alloué directement à l'ENVT et vous faites pour l'ENVT ?

A. Doremieux : On fait des appels de fonds à l'ENVT pour pouvoir faire les travaux et on n'avance aucun montant dans le cadre de cette opération.

VOTE :

Approuvez-vous une délégation de signature ponctuelle autorisant le Président de la Comue à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de l'opération Cœur d'école de l'ENVT, quel qu'en soit le montant (dans le respect des conventions passées et budgets alloués) ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

6.3 Marchés de travaux « RCU AERO »

Le SIE-SGE exerce la maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation de la branche dite « AERO » du réseau de chaleur urbain (RCU) du complexe scientifique de Rangueil.

Le coût du projet est évalué à 3,9 M € HT (dont 3,054 M € HT pour les travaux). Financement assuré par des crédits CPER 2021-2027 (3 M€) et des compléments du SGE. Le planning prévisionnel s'étend entre aujourd'hui et l'été 2027. Le président de la Comue a une délégation de signature des marchés < 1 M € HT. Le calendrier de l'opération est un enjeu majeur pour le SGE (mise en service avant début de la saison de chauffe 2027-2028) et celui des conseils d'administration de la Comue est difficilement compatible avec le calendrier du projet et ses vicissitudes.

Le seul financeur est l'état et il ne fait pas d'avance de trésorerie mais il respecte jusqu'à maintenant ses engagements.

VOTE : Approuvez-vous une délégation de signature ponctuelle autorisant le Président de la Comue à signer les marchés de travaux relatifs à l'opération RCU AERO sur le complexe scientifique de Rangueil, quel qu'en soit le montant (dans la limite des capacités de financement du SIE-SGE). ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

6.4 Marchés de travaux « Calcul2027 »

Au sein de l'ECA, la plateforme de calcul intensif (PCI) héberge plusieurs calculateurs (dont un pour Météo France, et l'autre pour l'UMR CALMIP), ainsi que le DROcc. Les infrastructures techniques de la PCI doivent évoluer pour répondre aux nouveaux besoins. Le coût de l'opération est évalué à 15,4 M € TTC dont 11,7 M € HT pour les travaux. La Comue assure la maîtrise d'ouvrage du projet et le financement est assuré par Météo-France et les fonds gros entretiens et renouvellements (G.E.R) de l'opération campus. Le planning prévisionnel s'étend entre aujourd'hui et 2028.

Le calendrier de l'opération est un enjeu majeur pour Météo France et celui des conseils d'administration de la Comue est difficilement compatible avec le calendrier du projet et ses vicissitudes.

T. Alcouffe : L'ECA était construit et il y avait une part revenant à Météo qui a été couvert par lui. Est-ce que les travaux impactent le bâtiment dans son ensemble et donc pas que Météo France ?

A. Doremieux : Aujourd'hui il n'y a plus une enveloppe globale dans laquelle on viendrait piocher de manière indifférenciée. Nous avons défini des objets et un montant pour ces objets. La plateforme de calcul intensif a les infrastructures qui sont communes à tous les utilisateurs intensifs. Ces infrastructures communes sont remplacées dans le cadre de cette opération. Le remplacement était prévu en 2028 et c'est pourquoi on propose d'utiliser ces fonds pour abonder le financement des travaux.

VOTE :

Approuvez-vous une délégation de signature ponctuelle autorisant le Président de la Comue à signer les marchés de travaux relatifs à l'opération Calcul 2027 de l'Espace Clément Ader, quel qu'en soit le montant (dans le respect des conventions passées et budgets alloués) ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

6.5 Opération 1TP1 : dossier unique de validation et convention de réalisation

La Comue porte le projet Toulouse campus et assure le portage financier des opérations immobilières inscrites. L'opération immobilière 1TP1 (regroupement des effectifs administratifs de la FSI de l'UT).

- 1) La Comue assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour le compte de l'UT. Le calendrier prévisionnel du projet s'étend du DUV : Troisième trimestre 2026 au quatrième trimestre 2029. Le projet est soumis à l'élaboration et l'adoption par le conseil d'administration d'un dossier unique de validation (DUV).
- 2) Ce projet immobilier doit faire l'objet d'une convention d'études et de réalisation conclue entre l'État, la Comue de Toulouse (Établissement porteur) et l'UT (Établissement utilisateur). Sera joint en annexe en convention liant l'Établissement porteur et l'Établissement utilisateur du projet.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

JL Rols remercie l'UT d'avoir accepté de faire la réhabilitation de ce bâtiment même si cela est plus onéreux qu'une construction.

VOTE :

Approuvez-vous le Dossier unique de validation de l'opération 1TP1, présenté dans le cadre du projet Toulouse campus, afin qu'il puisse être instruit par les services de l'État ?

Approuvez-vous une délégation de signature ponctuelle autorisant le président de la Comue de signer, le moment voulu, et dans le cadre des conditions du projet Toulouse campus et du respect des agréments qui seront émis par l'État suite à l'instruction du Document unique de validation (DUV), les conventions associées à l'opération 1TP1.

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

7. SAJI : convention constitutive de groupement de commandes permanente Comue/UT

Colomba Dussart – DG adjointe et Responsable du SAJI

Afin de faciliter le rapprochement des moyens utilisés par l'UT et la Comue pour réaliser leurs missions, les deux établissements se proposent de passer en commun une partie de leurs marchés publics sur des besoins similaires. Nécessité d'établir une convention de groupement de commande signée par les deux présidents qui sera pérenne et pourra ainsi être utilisée autant que de besoin par les deux établissements jusqu'à leur réunion.

Cet acte participe des actions menées de concert entre les services achats des deux établissements sur des sujets identifiés comme communs (autres sujets signature électronique ; séminaire coorganisé sur l'économie sociale et solidaire dans les achats). A été adopté par le conseil d'administration de l'UT le 8 juin.

VOTE

Approuvez-vous la convention de groupement de commande permanente entre l'Université de Toulouse et la Comue ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

8. DFVE - SiUP : Tarifs offre de formation du SiUP destinées aux enseignants-chercheurs (vote)

Roxane Houvenaeghel – Responsable du service inter-universitaire de pédagogie

La convention de partenariat actuelle relative à l'offre de formation du SiUP arrive à échéance le 31 août 2026. Les tarifs proposés aux membres adhérents et partenaires correspondent à un calcul basé sur les coûts réels de 2023.

En raison de la situation financière exceptionnelle dans laquelle se trouvent de façon générale les établissements membres et partenaires, le SiUP n'augmentera pas le tarif de ses forfaits à l'occasion du renouvellement de cette convention et souhaite donc les maintenir pour la prochaine période.

En parallèle, de façon à pouvoir améliorer la viabilité économique de ses activités et poursuivre le développement de son offre de formation, le SiUP propose d'ajouter à son système tarifaire une offre à destination des établissements de l'enseignement supérieur du site toulousain non-adhérents à la Comue et de modifier la convention pour les intégrer avec des conditions tarifaires distinctes.

VOTE

Approuvez-vous le renouvellement de la convention de partenariat concernant l'offre de formations du SiUP pour les membres adhérents sur la base du maintien des quatre niveaux de forfaits actuellement en cours :

- **Forfait 1 : 650 € permettant jusqu'à 10 séances de formation**
- **Forfait 2 : 1 300 € permettant jusqu'à 30 séances de formation**
- **Forfait 3 : 1 950 € permettant jusqu'à 60 séances de formation**
- **Forfait 4 : 3 000 € permettant jusqu'à 100 séances de formation**

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

Approuvez-vous le principe de l'ajout d'une offre tarifaire à destination des établissements non-adhérents d'un montant forfaitaire de 3 000 € HT jusqu'à 5 séances, sous réserve que cette activité soit exercée à titre accessoire et ne remette pas en cause l'objet principal de la convention (formations au service des établissements membres et partenaires adhérents) ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

SUJETS FAISANT L'OBJET D'UN VOTE UNIQUE (vote)

Documents envoyés en amont et n'ayant pas fait l'objet de remarques ou demandes

Michael Toplis fait un résumé des sujets

10. SICD : Tarifs des formations de Médiad'Oc, centre de formation aux carrières des bibliothèques d'Occitanie

Médiad'Oc est appelé à concevoir et organiser des formations continues de type « Intra » (à la demande des établissements pour, exclusivement, leurs agents). Ils n'entrent pas dans la convention qui lie Médiad'Oc et les différents établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche en Occitanie, et sont donc payants.

Aujourd'hui, le tarif demandé par les formateurs indépendants s'avère être relativement variable, en fonction de la demande précise des établissements demandeurs. Le tarif voté en mars 2025 ne convient plus à la réalité des tarifs des prestataires.

Intitulé à ce jour : « le devis sera établi sur la base d'un tarif allant de 150 € à 270 € l'heure, soit pour une journée de 6 heures : de 900 € à 1 620 € la journée de formation » (établi lors du CA de la Comue du 14 mars 2025). Il est donc nécessaire de permettre un tarif des stages « intra » adaptatif. Proposition de nouvel intitulé : « Le devis sera établi sur la base du tarif du prestataire retenu par l'établissement demandeur + 15 % de frais de gestion au bénéfice de Médiad'Oc ».

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver la modification et l'ensemble des tarifs de Médiad'Oc.

11. SAJI : Convention constitutive de groupement de commandes « Impression »

Visé à autoriser la création du groupement de commande pour les besoins en impression de l'UT, l'ISAE, le CREPS et la Comue (chef de file : la Comue).

12. DFVE-ATYPIE : Subvention aux quatre projets lauréats de l'AAP « soutien aux initiatives locales »

AAP pour soutenir des initiatives innovantes contribuant à renforcer l'inclusivité des établissements et favoriser la pleine participation des personnes, étudiants et/ou personnels, présentant un ou des TND (trouble du neurodéveloppement).

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver l'attribution des subventions des projets lauréats de l'AAP « Soutien aux initiatives locales » opéré par le programme AtypieFriendly.

VOTE

Approuvez-vous les 4 projets de délibérations qui vous ont été transmis le 11 juin 2026 ?

NPPV : 0

ABST. : 0

CONTRE : 0

POUR : 27

ACTIVITE DES SERVICES ET PROJETS

13. TES : Recommandations pour une politique de voyage responsable (vote)

Mathilde Bugel - Chargée de projet Plan de Mobilité Inter-Etablissements et Bilan Carbone (TES)

Présentation des recommandations « Pour une politique voyage responsable » :

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

- Décarboner les déplacements professionnels des établissements membres de la Comue de Toulouse
- Vote d'une motion à l'intention de la SNCF

S. Laval remercie pour ce travail. Sur le volet stress elle n'est pas d'accord car il y a aussi des problématiques autour du train. Annulation des Intercités en ce moment du fait de la température. Elle trouve courageux de mettre en place un compte et une empreinte. Ce qui l'intéresse c'est quelle étape par la suite sur ce projet qui est porté par la Comue. N'est-ce pas contradictoire avec le projet d'excellence scientifique envisagé ?

M. Bugel fait en premier lieu la distinction des voyages quotidiens avec les voyages occasionnels. Elle est d'accord avec le fait que le train subit plus les aléas climatiques. Sur le volet stress l'avion peut être plus stressant avec les différents embarquements et débarquements. Pour la suite l'idée est de faire voter la politique de voyage nous-même et faire réviser le guide missions. Nous souhaitons nous mettre en ordre de marche avec le marché voyageur et utiliser des outils comme Notilus pour afficher l'empreinte carbone. L'idée est qu'au moment de la réservation du voyage nous puissions avoir les informations sur le coût économique et le coût de la compensation carbone.

S. Laval pose la question du périmètre concerné.

M. Bugel : Le périmètre est d'abord celui de la Comue. Chaque établissement va travailler ce guide de son côté au sein de ses instances. Le souhait est que ce soit une politique inter-établissements. Sur le volet excellence scientifique on évoque ici les trajets de 5h en train donc cela ne touche pas aux autres déplacements plus longs. Le but n'est pas de contrevenir à cela mais de définir un quota. Certains laboratoires ont déjà réfléchi à un système.

L. Baudry demande comment se calcule la compensation. Comment procéder lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser la compensation ?

M. Bugel : La compensation se calcule en tonnes de CO² avec les déplacements aériens. Une coopération existe avec un organisme nommé Resoil qui finance des projets en agroforesterie en Occitanie. Le prix moyen est de 45 euros par tonne. Nous allons définir la tonne de CO² que nous souhaitons compenser. La direction des achats de l'Etat a proposé de rejoindre un marché de compensation. Nous ne l'avons pas rejoint car nous n'avons pas assez de visibilité sur les futurs marchés retenus et cela était trop contraignant au vu de la future intégration à l'UT. Les projets peuvent être des projets de re végétalisations des campus in-situ ou ex-situ en Occitanie.

A. Bouhiri : Evoque les déplacements entre villes d'Occitanie et cette partie n'est pas visible dans ces recommandations, les agents étant parfois obligés de subir des dépenses. Elle évoque aussi la difficulté de se déplacer en train quand on a des objets encombrants pour des salons. D'autant plus que certaines relations avec les autres campus ne sont pas au mieux.

M. Bugel : Effectivement l'accent a été mis sur les mesures clés de la politique de voyage. Le guide missions et les outils vont évoluer pour prendre en charge plus de modes de déplacement. Pour la voiture le but n'est pas de faire du zéro et le co-voiturage est encouragé. Concernant les sites en région, certains sont accessibles en train et pas loin de la gare. L'idée d'un vélo pliable de la Comue est envisagée. De l'optimisation est possible pour certains déplacements.

JL Rols : le fait de devoir se lever tôt et travailler dans le train avant sa réunion à Paris puis rentrer à minuit ce n'est pas forcément confortable pour un enseignant-chercheur. Cela engendre des conséquences sur le travail de la semaine à venir.

M. Bugel : Dans ce cas il serait judicieux d'avoir une nuitée sur place et réfléchir à des événements qui pourraient commencer à 12h et finir à 12h le lendemain. Tout cela peut être discuté avec les organisateurs des événements. Elle sait que tout cela est compliqué.

M. Toplis précise que ce ne sont pas des injonctions mais des invitations et la boîte outil permet à chacun de s'interroger sur ses façons de se déplacer et d'avoir des solutions alternatives. Lors de la présentation en directoire il avait été intéressant d'évoquer la difficulté pour les jeunes mamans. Reste le cas par cas pour juger de la façon de voyager plus vertueuse.

T. Alcouffe explique que travailler dans le train en seconde classe c'est compliqué. Avec l'avion on perd du temps dans les transferts. Il faut s'interroger sur les impacts sur les cellules familiales, les enjeux de qui va se déplacer pour son travail dans le couple. Ce qui est fait est un bon départ mais il n'adhère pas à la proposition car il compatit avec les collègues qui vont devoir les appliquer. Est-on capable de proposer une prise en compte

responsable d'une politique de mobilité pour les chercheurs, les agents etc. ? Il voudrait être convaincu qu'il n'y aurait pas de multiplications des cas particuliers avec cette politique. Il votera contre dans l'intérêt des personnels de la Comue car il n'est pas convaincu par la proposition.

M. Bugel souligne que plusieurs établissements du site le font et y trouvent des avantages. Il faut les proposer pour commencer un changement.

1) VOTE

Approuvez-vous les recommandations pour une politique voyage responsable ?

NPPV : 0

ABST. : 2

CONTRE : 4

POUR : 21

2) Vote d'une motion ayant pour objet de demander l'amélioration des services ferroviaires entre Paris et Toulouse pour réduire les déplacements professionnels en avion.

Approuvez-vous la motion suivante ?

Considérant que :

- **La Comue de Toulouse et ses établissements accueillent un grand nombre d'étudiants (plus de 100 000), de chercheurs et de membres du personnel (environ 17 000) provenant de différentes régions de France, en particulier de la région parisienne.**

- **La Comue de Toulouse et ses établissements reconnaissent l'urgence de la transition environnementale et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles des déplacements professionnels en avion entre Paris et Toulouse.**

- **La Comue de Toulouse et ses établissements mettent en place un Plan de Mobilité Inter Etablissements pour promouvoir les alternatives de transport plus durables, telles que le train, et ainsi favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement.**

Demande à SNCF Voyageurs d'ajouter un train qui parte de Toulouse le matin avant 5 : 30 pour arriver à Paris avant 10 : 00 (par exemple 5 : 15 - 9 : 45), et d'ajouter un troisième créneau en fin de journée pour un départ de Paris vers 19 : 00, rendant ainsi un aller-retour Toulouse-Paris en journée et en train envisageable pour une journée de travail à Paris.

NPPV : 0

ABST. : 4

CONTRE : 1

POUR : 22

14. SAJI : Liste des conventions et marchés de la Comue 2026

Colomba Dussart - DG adjointe et Responsable du SAJI

Pour information

M. Toplis : Revient sur la question d'Alexa Crais « comment animer la suite au conseil d'administration ? ». C'est une vraie question au-delà du sort de la Comue. A quoi sert un conseil d'administration, est-ce une chambre d'enregistrement ou est-ce que cela va au-delà ? Comment chacun s'implique ? Pendant des années on a vécu dans une politique de site et avec les EPE on a basculé dans une politique d'établissement et on a du mal à faire la différence entre le site et l'établissement. Demain il peut y avoir deux têtes de réseau et la question est de savoir comment les deux présidences se coordonneront pour faire intelligemment la politique de site. Mais il n'y aura plus un tiers qui se charge de ce sujet. La politique de site va donc dépendre de ce que veulent faire les établissements EPE. On a quelque part décidé de déléguer à deux établissements cette politique.

A Bouhiri : Au-delà d'interroger le conseil d'administration de la Comue, cette dernière va disparaître. Quel héritage va donner la Comue et qu'est-ce qu'on va en faire ? Il serait bien que les EPE s'accordent sur ce que nous souhaitons voir au niveau national. Toulouse est le premier site de France pour les étudiants et il faut trouver un terrain d'entente pour poursuivre l'héritage au service de tous.

M. Toplis est d'accord avec cela mais le sujet est entre les mains des présidences des EPE. Lui a fait ce qu'il pouvait. Il a essayé de remonter le plus possible l'escalier (cf. le schéma « brique-escalier »). On a un site extraordinaire avec beaucoup de possibilités et il faut en prendre conscience et que ce soit porté au plus haut sinon on laissera les autres briller à notre place.

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr

T. Alcouffe serait d'accord pour faire un séminaire pour mener une réflexion et on peut aussi faire des échanges directs pour faire remonter aux établissements. Réfléchir à ce qu'on peut faire de ce retex et des suggestions. Il est nécessaire de trouver du temps pour l'organiser, le préparer et organiser la restitution. Il faut associer des représentants des établissements dans la préparation du retex. En effet, la présence de personnes des établissements au séminaire permettra de propager plus rapidement la parole.

M. Toplis : Le conseil d'administration est sur le même créneau que le directoire pour que les gens bloquent leur vendredi sur la politique de site. Il va réfléchir à un format séminaire.

JL Rols : Il est nécessaire de définir les sujets à aborder et voir en amont comment se les partager pour les travailler.

*_*_*_*_*_*_*

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael TOPLIS

Fonction :

Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 20:04

Michael TOPLIS

Comue de Toulouse

41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - presidence@univ-toulouse.fr

www.univ-toulouse.fr